

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	23

Numéro Délibération	82/2025
Mise en ligne le	14/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 6 novembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2025

Objet de la délibération

Commande publique - Marchés publics de travaux de de démolition et de reconstruction de vestiaires et club-house football sous tribune – Avenants n°2 en plus-value aux lots n°06 et 13, n°2 en moins-value au lot n°8, et n°3 en plus-value au lot n°12 – Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU - Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – M. Laurent VIDAL - Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK - M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Raymond HAREL - M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY - M. Lionel ESPEROU - M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Bérangère VALLES pouvoir à M. Xavier COMBETTES / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Guy LAURET / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER - M. Naïl AOURRÂA - Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Xavier COMBETTES rapporte l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des travaux prévus au marché de travaux de démolition et de reconstruction de vestiaires et club-house football sous tribune, pour les lots n°06, 08, 12 et 13.

S'agissant du lot n°06 « Serrurerie - métallerie », conclu avec la société SOMETAL (34800) le 1^{er} octobre 2024, les modifications techniquement nécessaires concernent la fourniture et pose d'un ensemble architectural en acier galvanisé thermolaqué perforé « Complexe sportif G. Dides », selon devis n°DV00003283 du 18/09/2025.

Il s'en suit un projet d'avenant n°2 en plus-value d'un montant de + 6.675,00 € HT portant le montant du marché à :

Montant initial	82.502,28 € HT
Avenant n°1 de prolongation	
Avenant n°2 en plus-value	+ 6.675,00 € HT (+8,1%)
Nouveau Montant	89.177,28 € HT

S'agissant du lot n°08 « Menuiseries intérieures - mobilier », conclu avec la société 3C AGENCEMENT (34470) le 18 novembre 2024, les modifications techniquement nécessaires concernent des travaux en

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

moins et plus-values relatifs à la réalisation des trappes de visite et à des adaptations dans le local buvette et les locaux arbitres, selon devis n°250926-8-AB-TS-V3 du 13/10/2025.

Il s'en suit un projet d'avenant n°2 en moins-value globale d'un montant de - 489,23 € HT portant le montant du marché à :

Montant initial	34.916,36 € HT
Avenant n°1 de prolongation	
Avenant n°2 en moins-value	- 489,23 € HT (-1,4%)
Nouveau Montant	34.427,13 € HT

S'agissant du lot n°12 « Electricité », conclu avec la société HERVE THERMIQUE (34130) le 1^{er} octobre 2024, les modifications techniquement nécessaires concernent des travaux complémentaires pour l'ajout de prises spécialisées dans le local buvette pour optimiser son usage, selon devis n°3716630-3 du 10/09/2025.

Il s'en suit un projet d'avenant n°3 en plus-value d'un montant global de 1.026,71 € HT portant le montant du marché à :

Montant initial	76.835,11 € HT
Avenant n°1 de prolongation	
Avenant n°2 en plus-value	+ 5.325,80 € HT (+6,9%)
Avenant n°3 en plus-value	+ 1.026,71 € HT (+1,3%)
Nouveau Montant	83.187,62 € HT (+8,3%)

S'agissant du lot n°13 « Photovoltaïque », conclu avec la société K-HELIOS (30340) le 1^{er} octobre 2024, les modifications techniquement nécessaires concernent la taille de l'écran relatif à la production photovoltaïque, selon devis n°DE-2025-358 du 30/09/2025.

Il s'en suit un projet d'avenant n°2 en plus-value d'un montant de + 330,00 € HT portant le montant du marché à :

Montant initial	31.654,95 € HT
Avenant n°1 de prolongation	
Avenant n°2 en plus-value	+ 330,00 € HT (+1,0%)
Nouveau Montant	31.984,95 € HT

Ces propositions d'avenants ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 7 novembre 2025 à 11h.

Je vous propose :

- d'adopter les avenants n°2 en plus-value aux lots n°06 et 13, n°2 en moins-value au lot n°8, et n°3 en plus-value au lot n°12,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune, chapitre 23.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.